

République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Date de la convocation: 09 septembre 2026

Membres en exercice : 19 *Le seize septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,*

Présents : 15 **Présents :** Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame

Résultat du vote :
Pour : 9 Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur
Contre : 5 Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André
Abstention : 0 BOIRAL, Madame Cristina POURQUIER, Monsieur Anthony
 CHOMAT, Madame Sabine CANNESSEON, Madame Fany NOGARET,
 Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Monsieur Benoît SANCHEZ,
 Madame Elisa SUARD, Madame Marie SABOURIN

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Line GASSIN

DE_2026_095 - Objet : Approbation de travaux de voirie à Teissonnières

Madame le Maire fait part de la nécessité de réaliser des travaux de voirie au hameau de Teissonnières.

Pour ce faire, Lozère Ingénierie a bien voulu transmettre des devis estimatifs, dont le détail est le suivant :

	TTC honoraires compris
Désignation des travaux	Montant de vis
VC de Teissonnières - Reprofilage de la chaussée (GNT+ bicouche)	5 175,90 €
VC de Teissonnières - Reprofilage de la chaussée (GNT+ béton bitumineux)	9 188, 82 €
VC de Teissonnières - Reprofilage de la chaussée (GNT+ béton)	13 083,53 €

Le marché de voirie pour l'année 2026 s'élève à 77 434,02 € alors que l'estimation s'élevait à 91 198,09 €, représentant un reliquat budgétaire de 13 764,07 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de voirie au hameau de Teissonnières selon la solution technique de reprofilage de la chaussée (GNT+ béton bitumineux) ainsi que le devis estimatif correspondant pour un montant de 9 188, 82 €

CHARGE Lozère Ingénierie de la consultation des entreprises ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Madame Emeline THERON n'a pas pris part au vote.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures*

Le secrétaire de séance

**Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL**



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 21 / 09 / 2026

et publié ou notifié

le 21 / 09 / 2026

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de réception de l'AR: 21/09/2026
048-200063147-DE_2026_095-DE
A G E D I